

## Tableau de Commentaires pour la consultation publique sur:

Exigences du Système de Gestion de la RSPO et Lignes Directrices pour la Certification de Groupe dans la Production de Régimes (Version 2, Mars 2015)

La consultation publique de 60 jours se déroulera entre le **07 mai 2015 au 05 juillet 2015 inclus**. Seulement les commentaires envoyés au moyen du tableau de commentaires seront acceptés.

Nous vous invitons à fournir vos commentaires sur les documents suivants:

- 1. Exigences du Système de Gestion de la RSPO et Lignes Directrices pour la Certification de Groupe dans la Production de Régimes (Version 2, Mars 2015)
- 2. Systèmes de Certification RSPO Nouveau Paragraphe sur la Certification de Groupe

Vous pouvez télécharger les documents ainsi que le tableau de commentaires au site web suivant: www.rspo.org

Veuillez envoyer votre tableau de commentaires jusqu'au 05 juillet 2015 inclus par courrier électronique:

RSPOgroup.certification@gmail.com



Commentaires générales sur le document (structure, contenu technique, faisabilité de la mise en œuvre, facilité d'utilisation):
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Section 1: Préface, Champ d'Application et Applicabilité
Section 1: Préface, Champ d'Application et Applicabilité
Commentaires sur le contenu technique, clarté de langage, consistance avec d'autres
Commentaires sur le contenu technique, clarté de langage, consistance avec d'autres
Commentaires sur le contenu technique, clarté de langage, consistance avec d'autres exigences de la RSPO, et d'autres commentaires relevant:
Commentaires sur le contenu technique, clarté de langage, consistance avec d'autres
Commentaires sur le contenu technique, clarté de langage, consistance avec d'autres exigences de la RSPO, et d'autres commentaires relevant:
Commentaires sur le contenu technique, clarté de langage, consistance avec d'autres exigences de la RSPO, et d'autres commentaires relevant:
Commentaires sur le contenu technique, clarté de langage, consistance avec d'autres exigences de la RSPO, et d'autres commentaires relevant:
Commentaires sur le contenu technique, clarté de langage, consistance avec d'autres exigences de la RSPO, et d'autres commentaires relevant:
Commentaires sur le contenu technique, clarté de langage, consistance avec d'autres exigences de la RSPO, et d'autres commentaires relevant:
Commentaires sur le contenu technique, clarté de langage, consistance avec d'autres exigences de la RSPO, et d'autres commentaires relevant:
Commentaires sur le contenu technique, clarté de langage, consistance avec d'autres exigences de la RSPO, et d'autres commentaires relevant:



Numéro de	Commentaires sur le contenu technique, clarté de langage, consistance
section	avec d'autres exigences de la RSPO, et d'autres commentaires relevant:
1.1	
1.2	
1.2	
1.3	
1.4	
1.5	
1.5	
1.6	
Section 2. Ex	rigences de Certification de Groupe
Commentair	es sur le contenu technique, clarté de langage, consistance avec d'autres
exigences de	la RSPO, et d'autres commentaires relevant:
Commentair	es générales sur la Section 2:



Numéro de	Commentaires sur le contenu technique, clarté de langage, consistance
section	avec d'autres exigences de la RSPO, et d'autres commentaires relevant:
Elément 1	Commentaires générales sur l'élément 1:
E1.1	
E1.1.1	
E1.1.2	
E1.1.3	
Lignes directrices pour les auditeurs	
E1.2	
E1.2.1	
E1.2.2	
E1.2.3	
E1.2.4	
Lignes directrices pour les auditeurs	
Elément 2	Commentaires générales sur l'élément 2:
E2.1	
E2.1.1	
E2.1.2	
E2.1.3	
Lignes directrices pour les auditeurs	
Elément 3	Commentaires générales sur l'élément 3:
E3.1	



E3.1.1	
E.3.1.2	
E.3.1.3	
E.3.1.4	
Lignes directrices pour les auditeurs	
E3.2	
E3.2.1	
E3.2.2	
E3.2.3	
E3.2.4	
E3.2.5	
Lignes directrices pour les auditeurs	



## Section 3. Lignes Directrices pour la conformité aux RSPO P & C 2013 de la RSPO : Commentaires sur le contenu technique, clarté de langage, consistance avec d'autres exigences de la RSPO, et d'autres commentaires relevant: Commentaires générales sur la Section 3:

No	Exigences pour les membres individuels avec une taille de plantation maximum de 500 ha	Lignes directrices pour les membres individuels et à utiliser par le responsable de groupe lors des audits du système de certification interne (SCI)	Exigence pour le responsable du groupe	Lignes directrices pour les responsables de groupe.	Lignes directrices pour les auditeurs
1.1					
1.2					



1.3					
No	Exigences pour les membres individuels avec une taille de plantation maximum de 500 ha	Lignes directrices pour les membres individuels et à utiliser par le responsable de groupe lors des audits du système de certification interne (SCI)	Exigence pour le responsable du groupe	Lignes directrices pour les responsables de groupe.	Lignes directrices pour les auditeurs
2.1					
2.2					
2.3					
No	Exigences pour les membres individuels avec une taille de plantation maximum de 500 ha	Lignes directrices pour les membres individuels et à utiliser par le responsable de groupe lors des audits du système de certification interne (SCI)	Exigence pour le responsable du groupe	Lignes directrices pour les responsables de groupe.	Lignes directrices pour les auditeurs
3.1					
No	Exigences pour les membres individuels avec une taille de plantation maximum de 500 ha	Lignes directrices pour les membres individuels et à utiliser par le responsable de groupe lors des audits du système de certification interne (SCI)	Exigence pour le responsable du groupe	Lignes directrices pour les responsables de groupe.	Lignes directrices pour les auditeurs
4.1					



			1		
4.2					
4.3					
4.4					
4.4					
4.5					
4.6					
4.7					
4.7					
4.8					
No	Exigences pour les membres individuels avec une taille de plantation maximum de 500 ha	Lignes directrices pour les membres individuels et à utiliser par le responsable de groupe lors des audits du système de certification interne (SCI)	Exigence pour le responsable du groupe	Lignes directrices pour les responsables de groupe.	Lignes directrices pour les auditeurs
5.1					



	the contract of the contract o				
5.2					
5.3					
5.4					
5.5					
5.6					
3.0					
No	Exigences pour les membres individuels avec une taille de	Lignes directrices pour les	Exigence pour le responsable	Lignes directrices pour les	Lignes directrices pour les
140	individuels avec une taille de plantation maximum de 500 ha	membres individuels et à utiliser par le responsable de groupe lors	du groupe	responsables de groupe.	auditeurs
	piantation maximum de 300 na	des audits du système de certification interne (SCI)			
C 1		certification interne (SCI)			
6.1					
6.2					
0.2					
6.3					
0.5					
	<u> </u>			<u> </u>	



6.4		
6.5		
6.6		
6.7		
6.9		
6.8		
6.9		
6.10		
6.11		
6.12		



individuels avec une taille de plantation maximum de 500 ha par le responsable de groupe lors des audits du système de certification interne (SCI)  7.1  7.2  7.3  7.4  7.5  7.6		1		1	1	1
No Exigences pour les membres individuels avec une taille de plantation maximum de 500 ha  T.1  Lignes directrices pour les membres individuels et à utiliser par le responsable de groupe lors des audits du système de certification interne (SCI)  T.2  T.3  T.4  T.5  T.6						
plantation maximum de 500 ha par le responsable de groupe lors des audits du système de certification interne (SCI)  7.2  7.3  7.4  7.5  7.6	6.13					
par le responsable de groupe lors des audits du système de certification interne (SCI)  7.1  7.2  7.3  7.4  7.5  7.6						
plantation maximum de 500 ha par le responsable de groupe lors des audits du système de certification interne (SCI)  7.2  7.3  7.4  7.5  7.6						
7.1         7.2         7.3         7.4         7.5         7.6	No	Exigences pour les membres individuels avec une taille de plantation maximum de 500 ha	membres individuels, et à utiliser	Exigence pour le responsable du groupe	Lignes directrices pour les responsables de groupe.	Lignes directrices pour les auditeurs
7.2 7.3 7.4 7.5 7.6			certification interne (SCI)			
7.3         7.4         7.5         7.6	7.1					
7.3         7.4         7.5         7.6						
7.3         7.4         7.5         7.6						
7.3         7.4         7.5         7.6	7.2					
7.4         7.5         7.6						
7.4         7.5         7.6						
7.4         7.5         7.6	73					
7.5       7.6	7.5					
7.5       7.6						
7.5       7.6	7.4					
7.6	7.4					
7.6						
7.6	7.5					
	7.5					
77	7.6					
77						
	7.7					



7.8					
No	Exigences pour les membres individuels avec une taille de plantation maximum de 500 ha	Lignes directrices pour les membres individuels et à utiliser par le responsable de groupe lors des audits du système de certification interne (SCI)	Exigence pour le responsable du groupe	Lignes directrices pour les responsables de groupe.	Lignes directrices pour les auditeurs
8.1					



Systèmes de Certification RSPO – Nouveau Paragraphe sur la Certification de Groupe
NOTE: Il est proposé d'inclure ce texte dans la prochaine révision du document de Système de Certification de la RSPO.
Commentaires sur le contenu technique, clarté de langage, consistance avec d'autres exigences de la RSPO, et d'autres commentaires
relevant: